



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-141624>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **24-141624**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune d'Eaubonne

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21950203600011

Ville : EAUBONNE

Code postal : 95600

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 95

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr/>

Identifiant interne de la consultation : 2024-027

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service de la commande publique

Adresse mail du contact : Service-marches@eaubonne.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Les conditions de participation sont indiquées au Règlement de la consultation (RC).
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Les conditions de participation sont indiquées au Règlement de la consultation (RC).
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Les conditions de participation sont indiquées au Règlement de la consultation (RC).

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 17/01/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'OEUVRE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA PLAINE DES SPORTS DU LUAT DE LA VILLE D'EAUBONNE

Code CPV principal - Descripteur principal : 71241000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement de la plaine des sports du Luat de la ville d'Eaubonne. Les prestations à réaliser sont précisées au sein du cahier des clauses techniques particulières (CCTP). Les prestations ne sont pas décomposées en lots car leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes conformément à l'article L. 2113-10 du code de la commande publique.

Lieu principal d'exécution du marché : Commune d'Eaubonne

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique, la présente consultation est passée en vue de l'attribution d'un marché public de prestations intellectuelles, selon une procédure adaptée ouverte. A l'issue de la phase de sélection des offres, l'Acheteur désignera un attributaire sur la base des critères de jugement des offres énoncés au RC. L'Acheteur se réserve la possibilité de confier au titulaire du présent marché public des prestations similaires, et ce, conformément aux dispositions du code de la commande publique, et notamment son article R. 2122-7. Les prestations similaires devront être, le cas échéant, confiées au titulaire par la conclusion de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence notifiés avant l'expiration d'un délai de trois (3) ans à compter de la date de notification du marché public. Le montant total de ces marchés complémentaires ne devra pas avoir pour effet de remettre en cause les conditions de publicité et de mise en concurrence du marché public qui sont décrites à l'article 1.3 du RC. Les marchés complémentaires devront, le cas échéant, avoir pour objet des prestations en lien direct avec celles confiées au titulaire au titre du marché public. Le marché est conclu à compter de sa notification au titulaire pour une durée courant jusqu'à la complète et parfaite réalisation des prestations qui en font l'objet. Le marché est constitué de trois phases ayant chacune les délais d'exécution prévisionnels suivants : - Phase 1 - Etude de faisabilité - diagnostics techniques et fonctionnels : 3 mois maximum o Point de départ : notification du marché o Fin : transmission des livrables indiqués à l'article 3.1 du CCTP - Phase 2 - Proposition de scénarios d'aménagement de niveau ESQ+ : 3 mois maximum o Point de départ : OS de démarrage phase 2 o Fin : transmission des livrables indiqués à l'article 3.2 du CCTP - Phase 3 - Mission de maîtrise d'oeuvre pour la partie pétanque, « club-house » et sanitaires : 8 mois maximum La phase 3 est elle-même décomposée en différentes sous-phases correspondant, pour chacune d'elles, à un élément de mission de maîtrise d'oeuvre tel que précisé à l'article 3.3 du CCTP. Le marché comprend une clause de réexamen prévue à l'article 8 du CCAP conformément aux dispositions de l'article R. 2194-1 du code de la commande publique. Les critères de sélection des offres sont précisés à l'article 6.3 du RC. Au regard de l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'Acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 soumissionnaires qui seront les mieux positionnés à l'issue de la phase de l'analyse des offres initiales. Les conditions de la négociation sont précisées à l'article 8 du RC. En cas de litige, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Les voies et délais de recours sont indiqués à l'article 10 du RC.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/12/2024